



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL MUNI
DE LA VILLE DE LIB**

Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Publié le
ID : 033-213302433-20230309-DELIB_23_03_031-DE

SÉANCE DU 9 MARS 2023

Document mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le
17.03.2023

23-03-031

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 02 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sabine AGGOUN pouvoir à Laurence ROUEDE, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

COMMUNICATION DES DECISIONS
COMMUNICATION DES DÉCISIONS

En application de la délibération du 25 mai 2020, le Conseil municipal de Libourne a délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre un certain nombre de décisions en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a été amené à prendre.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 14.03.2023
et de la publication, le
Fait à Libourne

17.03.2023

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



COMMUNICATION DES DECISIONS

✓ DGSA Ressources et population

✓ Direction de l'Education

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Alinéa 4: Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dans le respect des seuils réglementaires, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;	Décision	Demande de subvention pour l'accompagnement à la scolarité auprès de la CAF et du Département de la Gironde au titre de 2022-2023 (subventionnement de trois SAEP)	Caisse d'Allocation Familiale /Conseil Départemental de la Gironde	- 10 250 € (prestation de service reçue par la CAF) - 2600 € (Conseil Départemental de la Gironde)	Du 01/09/2022 au 30/06/2023	Thierry Marty

✓ Direction des Ressources Humaines

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Alinéa 4: Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dans le respect des seuils réglementaires, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;	Décision	Convention de formation – formation montage et démontage type tribune et sécurisation des CTS pour 7 agents	PYRES	1 176 €	7 heures	Laurence Rouède
	Décision	Convention de formation – action de formation intervenants en éducation routière pour 2 agents	Prévention Routière Formation	840 €	Du 6 au 8 février 2023	Laurence Rouède
	Décision	Convention de formation – action de formation « Le 1% artistique et la commande publique » pour 1 agent	CIPAC	380 €	7 heures	Laurence Rouède
	Décision	Convention de formation – action de formation civique et citoyenne pour les 11 volontaires en service civique de la Ville	Le Boulevard des Potes	1 100 €	Du 14 février au 15 février 2023 inclus	Laurence Rouède

✓ Service restauration collective

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Alinéa 4: Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dans le respect des seuils réglementaires, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;	Décision	Convention de prestations de services – recours aux services du laboratoire en matière d'hygiène alimentaire pour la restauration municipale	Laboratoire BIOVAL	Prix selon prestations (analyse bactériologique alimentaire, analyse de surface, vérification de thermomètres...)	Du 16/04/2023 au 15/04/2024	Thierry Marty

✓ Direction Administrative et Financière

✓ Service juridique

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	Décision	Convention d'utilisation des locaux du CCAS	Centre Intercommunal d'action Sociale	-----	A compter du 1 ^{er} janvier 2023 pour une année. Renouvellement possible pour la même durée par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximale de douze ans.	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public – mise à disposition de locaux	Association Tarot Club Libournais	-----	A compter du 1 ^{er} janvier 2023 pour une durée de trois ans.	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public – mise à disposition de locaux	Association « Les Pêcheurs du Libournais »	L'association honore ses consommations d'éclairage et de chauffage (compteur individuel)	A compter du 1 ^{er} janvier 2023 pour une durée de trois ans	Antoine Le Ny
	Décision	Avenant n°1 au bail –immeuble de 390 m ² et places de parking – sis au 3 rue de l'Industrie	La SCI Alié-nor	Paiement d'un loyer au trimestres : 7 200 €	Du 1 ^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2026	Antoine Le Ny
	Décision	Avenant n°1 au bail –immeuble de 390 m ² et places de parking – sis au 3 rue de l'Industrie	L'Auberge du Cœur	-----	Du 1 ^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2026	Antoine Le Ny

La liste des marchés publics est annexée à la délibération et à ce présent tableau (D.Sirdey)

